



Cloture entre 2 propriétés

Par prestation

il y a 10ans mon voisin avait décider de faire la cloture entre nos 2 propriété chez lui, car il y avait trop de travaux si nous l'avions fait en mitoyenneté. Depuis le dis voisin a vendu sa propriete et mon nouveau voisin remet en cause la cloture. Nous avons signé a l'époque un courrier dans lequel le l'ancien voisin était d'accord de cloturer chez lui.et en contre partie je lui laisser a un endroit donner cloturer chez moi.

Est ce que le nouveau voisin peut il remettre en cause se qui a été fait ?

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement